FOSSILISATEUR

Conception d'un démonstrateur mobile transformant les DIB de déconstruction en granulat minéral normé utilisable en sous-couches routières

Type de projet : mono-partenaire
Type de financement : **national**
Financement obtenu : **373k €**
Année de labellisation : **2019**
Début : **2020**
Durée : 20 **mois**

Descriptif du projet

Le secteur du bâtiment génère plus de 40 millions de tonnes de déchets chaque année dont 75 % d'inertes, 23 % de déchets non dangereux et 2 % de déchets.
L'entreprise Néolithe développe un process de valorisation des résidus de déchets non dangereux, les DIB issus du second œuvre de la déconstruction des bâtiments, en granulat minéral utilisable en sous-couche routière. La solution FOSSILISATEUR prendra la forme d'unités de transformation mobiles, mises en conteneurs, qui permettront le traitement des déchets directement sur leurs lieux de production.

Porteur du projet

NEOLITHE

Financement

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

FOSSILISATEUR

Conception d'un démonstrateur mobile transformant les DIB de déconstruction en granulat minéral normé utilisable en sous-couches routières

Enjeux et Objectifs

Les activités d'extraction sont de plus en plus critiquées, notamment à cause de la dégradation des paysages. Pour lutter contre l'épuisement des ressources, les acteurs du TP contractant avec l'État et les collectivités sont dans l'obligation d'utiliser 60% de matériaux recyclés dans les routes en 2020. Ils ont donc un grand besoin de matériaux recyclés, et particulièrement de granulats qui composent la majeure partie des tonnages de la route.

Néolithe a pour objectif de répondre à ces deux problèmes et d'ouvrir une 3ème voie au traitement des déchets en proposant une unité de fabrication mobile, le fossilisateur, transformant les déchets non-recyclables en granulats valorisables en sous-couche routière.
L'objectif est de réaliser l'ensemble des développements nécessaires pour arriver à cette solution.

Retombées

- Revalorisation de 100% des déchets en matières premières
- Le retraitement de déchets émet 5 fois moins de gaz à effets de serre que l'enfouissement et l'incinération et ne dégrade pas la qualité de l'air.
- Enfin, les Fossilisateurs permettront de remplacer les décharges et centres d'enfouissement, préservant ainsi des terrains de plus en plus rares à trouver.
- Création de 26 emplois : 4 personnes en interne pour la R&D, 11 personnes en industriel, et 11 personnes pour les fonctions supports et commerciales
- Dépôt d'un brevet à l'INPI en janvier 2019 sur le procédé de transformation des déchets.

En plus du label projet innovant délivré par le Pôle Fibres-Energivie, le comité d'experts du Pôle nous a challengés sur des points précis du projet, ce qui nous a permis d'arriver parfaitement préparés à la soutenance devant l'ADEME et le comité de financeurs.

Clément BENASSY - Directeur Général
Néolithe